

*Conseil Communautaire*

Communauté de Communes  
**Des Bertranges à la Nièvre**  
**2, rue Masson**  
**58130 GUERIGNY**  
Tél. : 03 86 60 99 70  
Fax : 03 86 60 99 71

*Séance du 19 décembre 2012*

L'an deux mil douze, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Urzy, sous la présidence de Jean-Pierre CHATEAU, Président.

**17 Membres présents :** A.ADOUE - J.C.BONNET- J.CAILLOT- D.CHALENCON- J.P.CHATEAU- V.DELONG- A.DEMARES- E.GUYOT- H.JUDAS- G.LANTIER- N.LEBAS- S.LEBLANC -C.LOBRIAUT- C.MAGNIEN- S.MARC- C.MEVEL- R.PASQUET

**9 Absents excusés :** J.P. APERS pouvoir donné à S. MARC  
M. CHARMANT  
J.P. GATEAU pouvoir donné à D. CHALENCON  
D. GOBET  
A. LEONARD pouvoir donné à A. ADOUE  
M.PASSE  
J. ROPITEAU  
A.VAILLANT pouvoir donné à H. JUDAS  
M. VANDELLE pouvoir donné à C. MEVEL

**Secrétaire de séance :** C. MAGNIEN

La séance est ouverte à 19h10

**L'Ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil communautaire
2. Adhésion de la CCBN au Comité des Œuvres Sociales
3. Remboursement frais kilométriques Audrey DAIRE
4. Régime indemnitaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs
5. Entretien des espaces verts sur la piste initiation BMX
6. DOB 2013
7. Tarifs du SPANC
8. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie
9. Attribution du marché pour les travaux de voirie
10. Questions diverses

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 SEPTEMBRE 2012**

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**2) ADHÉSION DE LA CCBN AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES**

Le Président rappelle la décision du Comité Syndical du Syndicat de Communes pour le personnel, réuni en Assemblée Générale du 24 octobre 1981, de créer un Comité d'Œuvres Sociales sur le plan départemental en faveur des personnels territoriaux. Le Président explique que le coût est égale à 0.80 % de la masse salariale du 1<sup>er</sup> trimestre

de l'année multiplié par 4, soit une cotisation annuelle d'environ 385 € à inscrire au BP 2013.

Les agents de la Communauté de communes bénéficieront ainsi d'avantages sociaux qu'ils n'ont pas actuellement.

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n° 2012-048**

**3) REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUES AUDREY DAIRE**

Mme Audrey DAIRE est amenée de manière occasionnelle à utiliser son véhicule personnel pour le compte de la Communauté de communes et que, de ce fait, il y a lieu d'envisager le versement d'indemnités kilométriques.

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n° 2012-0049**

**4) REGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

Le Président propose d'attribuer une prime d'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) à Audrey DAIRE.

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n° 2012-050**

**5) ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LA PISTE INITIATION BMX**

Le Président rappelle qu'il ne devait pas y avoir de frais supplémentaires concernant la piste d'initiation au BMX. Une convention a été signée le 2 octobre 2012 entre les différentes parties et à ce jour elle n'est pas dénoncée par les utilisateurs de l'équipement.

Mme JUDAS demande quelles solutions la Communauté de communes envisage sur 2013. La commission « Sport, culture, loisirs » a émis un avis favorable pour que la CCBN reprenne à sa charge l'entretien des espaces verts sur le terrain de BMX. Actuellement seul un camion de sable est prévu à la charge de la CCBN. M. CHALENCON rappelle que dans les statuts de la CCBN, il est acté que c'est la CCBN qui doit prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement des équipements sportifs nouveaux.

Le Président informe qu'il n'y a pas lieu de délibérer tant que la convention n'est pas dénoncée par le club.

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2012-051**

**5-BIS) DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Afin de procéder à des régularisations d'opérations d'ordre budgétaire, il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants :

<b>COMPTES DEPENSES</b>					
CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	23150	000		Annonce voirie	573.00
041	1318	000		Eclairage public SIEEEN	2086.00
041	13310	000		DGE-SDAM	24962.00
041	23170	000		Annonce BMX	848.00

## COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	2033	000		Annonce voirie-BMX	1421.00
041	13280	000		Eclairage public SIEEEN	2086.00
041	1341	000		DGE-SDAM	24962.00

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2012-052**

Afin de procéder au paiement d'une facture de Nièvre Aménagement concernant l'étude technique de la zone d'activité des Bertranges, il est nécessaire d'ouvrir des crédits sur le chapitre 20 en dépenses d'investissement :

## CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
20	2031	12		FRAIS D'ETUDES	2725.00

## CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2135	12		INSTALLATION GENERALE	-2725.00

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2012-053**

### 6) DOB 2013

Le Président rappelle le contexte marqué par une diminution des dotations de l'Etat pour les années à venir sachant que dès 2013 la stagnation annoncée au niveau national aura pour conséquence une réduction de dotation pour les communautés existantes. La question est posée de savoir à quel niveau se situera cette baisse. Par ailleurs, le Président rappelle que de façon structurelle la communauté de communes souffre d'un manque de recettes de fonctionnement. Il ne s'agit pas de refaire le débat sur le montant du produit fiscal qui aurait pu être et aurait dû être institué lors de la création de la communauté mais la structure n'a pas la moindre marge de manœuvre. Un débat sur une augmentation raisonnée et raisonnable de la fiscalité alimentera les débats de la commission des « Finances » qui devra préparer le budget 2013.

En ce qui concerne le budget principal, il n'y a plus de marge en fonctionnement de dégagée dû à l'augmentation des dépenses. On ne peut donc plus rien transférer en investissement. Sur 2013, il faudra rajouter l'entretien des pistes BMX en nouvelles dépenses de fonctionnement (eau, électricité, ...), ce qui représente une charge d'environ 30 000 € qui engendrerait une augmentation des taux de 6.10 %, la fiscalité étant le seul levier sur lequel on peut jouer. On fonctionne sur une ligne de trésorerie pour éviter de consolider un emprunt. En 2013 un gel des dotations est prévu, et en 2014-2015 une baisse de ces dotations est à prévoir.

Des indicateurs sont mis en place tous les mois. M. Pasquet a réagi au courriel. Certains membres de la commission « Finances » font la remarque qu'ils n'ont pas reçu les éléments. Il faut donc revoir qui fait exactement partie de cette commission. Désormais, les 4 Vices-Présidents seront conviés à la commission des « Finances ». Pour rappel, c'est aux Vices-Présidents de transférer les comptes rendus de bureau à leurs élus. Les membres du bureau reçoivent un document avant chaque réunion de bureau qui récapitule toutes les commissions.

Mme MEVEL regrette que la commission des « Finances » n'ait pu aborder le DOB. Le Président lui précise que le but du DOB est de pouvoir largement échanger en conseil communautaire sur les objectifs du prochain budget comme cela vient de se faire.

Le budget de la zone d'activité s'équilibre en investissement.

Le budget du SPANC est quant à lui en déséquilibre. Le Président informe qu'il faut annuler la délibération 2012-023 concernant une subvention du budget principal vers ce budget annexe car la Trésorerie de Guérigny a rejeté cette délibération. En effet un budget annexe ne peut pas être financé par le budget principal sauf cas exceptionnel.

### **7) Tarifs du SPANC**

A l'issue du débat sur le SPANC, il apparaît un déficit sur l'année 2012. Le Président informe l'assemblée des différents coûts des prestations pratiqués sur le département de la Nièvre. Il fait le constat que la Communauté de communes du Pays Corbigeois pratique des tarifs élevés par rapport à la moyenne nivernaise, contrairement à la CCBN qui elle pratique des tarifs peu élevés. La question se pose alors de savoir quelle politique tarifaire doit-on appliquer pour équilibrer le service.

Des nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sont donc votés :

- Installation neuve : 120 € au lieu de 96 €
- Coût de la 1<sup>ère</sup> visite : 78 € (tarif inchangé)
- Visites périodiques : 60 € au lieu de 48 €
- Ventes : 70 € au lieu de 48 €

**Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2012-055***

### **8) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie**

Le Président rappelle que dans le cadre du marché de désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie, sept entreprises ont répondu à la consultation.

La Commission des Marchés, réunie le 6 juin 2012, a proposé après analyse des offres de retenir l'Entreprise GIRUS INGENIERIE, 20 rue de la Chaussade à NEVERS, pour un montant de 53 977.50 € HT.

**Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2012-056***

### **9) Attribution du marché pour les travaux de voirie**

Le Président rappelle que dans le cadre de la réfection de la voirie sur le territoire de la Communauté de communes, quatre entreprises ont répondu à la consultation.

La Commission des Marchés, réunie le 3 décembre 2012, a proposé après analyse des offres de retenir l'Entreprise MERLOT TP, Mesves-sur-Loire, pour un montant de 138 699.52 € HT.

Le Président remercie les membres de la CAO pour leur travail.

M. MARC demande quelle sera la priorité des rues sur 2013. Les travaux débiteront au printemps 2013 sachant que les priorités ont été actées commune par commune.

**Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2012-057***

## **10) QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question n'est posée.

La séance est levée à 20h55.

### ***Table des Délibérations***

Séance du 19 décembre 2012

Convocation du 19 décembre 2012

- *Délibération n°2012-048 : Adhésion au Comité des Œuvres Sociales*
- *Délibération n°2012-049 : Remboursement frais kilométriques*
- *Délibération n°2012-050 : Régime indemnitaire des adjoints administratifs de la CCBN*
- *Délibération n°2012-051 : Entretien des espaces verts de la piste d'initiation de BMX*
- *Délibération n°2012-052 : Opération d'ordre budgétaire*
- *Délibération n°2012-053 : Virement de crédit ZA*
- *Délibération n°2012-054 : Annulation délibération 2012-023*
- *Délibération n°2012-055 : Redevance SPANC*
- *Délibération n°2012-056 : Marché public : attribution du marché MOEVOIRIE2012-2015 (désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie)*
- *Délibération n°2012-057 : Marché public : attribution du marché TRVXVOIRIE2012-2015*

***Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,  
Ont signé avec Nous les membres présents :***

Membres	Signature	Pouvoirs à
A.ADOUE		
J.P. APERS	ABS	S. MARC
J.C.BONNET		
J.CAILLOT		
D.CHALENCON		
M.CHARMANT	ABS	
J.P.CHATEAU		
V. DELONG		
A.DEMARES		

J.P.GATEAU	ABS	D. CHALENCON
D.GOBET	ABS	
E.GUYOT		
H.JUDAS		
G.LANTIER		
N.LEBAS		
S.LEBLANC		
A.LEONARD	ABS	A. ADOUE
C.LOBRIAUT		
C.MAGNIEN		
S.MARC		
C.MEVEL		
R.PASQUET		
M.PASSE	ABS	
J.ROPITEAU	ABS	
A.VAILLANT	ABS	H. JUDAS
M.VANDELLE	ABS	C. MEVEL